

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires¹ français à l'appel à projets conjoint à la JPI Urban Europe et la NFSC.
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<https://jpi-urbaneurope.eu/sustainable-urbanisation-china-europe/>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RE>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture d'inscription
12/04/2018, 14 h 00 (CET)

Date de clôture de soumission
20/06/2018, 14 h 00 (CET)

Points de contact à l'ANR

Aurélien GAUFRES

+33 1 73 54 82 29

aurelien.gaufres@agencerecherche.fr

¹ C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI) ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux comme la Fondation des sciences naturelles de Chine (NFSC). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'appel à projet conjoint entre la JPI Urban Europe et la NFSC sur la thématique de l'urbanisation durable dans le contexte de la transformation économique et du changement climatique.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

Dans le cadre du partenariat de la JPI Urban Europe avec la Fondation des sciences naturelles de Chine (NFSC), l'ANR lance, en collaboration avec 8 agences européennes de financement issues de 8 pays et la NFSC, un appel à projet conjoint destiné à financer des projets de recherche traitant de l'urbanisation durable dans un contexte de transformation économique et de changement climatique. Le sujet s'inscrit dans le contexte du lancement par la conférence des nations unies du « nouvel agenda de l'urbanisme » sur le développement de l'habitat et de la ville durable, mettant l'accent sur les villes durables et inclusives sur les plans social, économique et environnemental. L'agenda 2030 des nations unies pour le développement durable pointe également la nécessité de concevoir des villes favorisant la cohésion des communautés, la sécurité des personnes et la stimulation de l'innovation et de l'emploi.

Dans le contexte du défi de l'urbanisation globale, la NFSC et la JPI Urban Europe ont engagé un travail commun pour aboutir à un programme de coopération sur le long terme dans le domaine de l'urbanisation durable. Cette coopération se base sur l'agenda de la recherche stratégique et de l'innovation (SRIA) de la JPI Urban Europe et du 13^{ème} plan quinquennal de la NSFC. La première action menée en ce sens consiste à mettre en place et à conduire un appel à projet pilote conjoint à la NFSC et la JPI Urban Europe sur le thème stratégique de l'urbanisation durable dans un contexte de mutation économique et de changement climatique.

Celui-ci est organisé autour de quatre thématiques :

- thème 1 : le changement climatique et les nouvelles économies urbaines ;
- thème 2 : la transformation des systèmes d'énergie et le renforcement des économies circulaires urbaines ;
- thème 3 : l'innovation dans l'administration publique et les services ;
- thème 4 : la gestion des données générées dans l'espace urbain.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'appel conjoint JPI Urban Europe/NFSC, les projets seront soumis en une étape. Les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission de la JPI, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site :

<https://jpi-urbaneurope.eu/sustainable-urbanisation-china-europe/>

La date limite d'inscription des porteurs potentiels de projet est fixée au **12 avril 2018 14 h 00 (CET)**. Il s'agit d'une étape de pré-enregistrement comprenant une déclaration d'intention qui précède l'étape de dépôt.

La date limite de dépôt des dossiers de propositions sur le site de soumission est fixée au **20 juin 2018 14 h 00 (CET)**.

Pour les questions génériques sur le processus de soumission et de sélection, merci de contacter le secrétariat de l'AAP :

JPI Urban Europe

Johannes Bockstefl

Austrian Research Promotion Agency (FFG)

Telephone: +43 5 7755 5042

E-mail: johannes.bockstefl@ffg.at

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- Un déposant (i.e. chercheur) **ne peut être impliqué dans plus de 3 propositions déposées dans le cadre du Plan d'action 2018** (tous appels confondus) soit au maximum : une coordination et 2 partenariats ou 3 partenariats.
Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2018.

- **Partenaires éligibles à un financement ANR**

L'ANR ne financera les partenaires français d'un projet que si le consortium comporte au moins un partenaire français de type organisme de recherche public ou assimilé (éligible au financement de l'ANR ; cf. Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR).

Les entreprises ne sont éligibles à un financement ANR que si elles mènent des travaux de R&D en France et sont partenaires d'un projet comportant au moins un partenaire français de type organisme de recherche public ou assimilé.

L'ANR ne financera que les partenaires français (partenaire effectuant sa recherche en France ou dans une unité de recherche internationale sous tutelle d'un établissement de recherche publique français) des projets.

- **Caractère complet**

La proposition (description scientifique du projet et informations administratives et financières) doit être déposée sur le site de soumission (<https://ecall.ffg.at>) à la date de clôture de soumission des propositions, soit au plus tard **le 20 juin 2018 à 14 h 00 (CET)**. Aucun document n'est admis après cette date.

Un document d'aide pour la soumission est disponible en ligne : https://ecall.ffg.at/upload/medialib_cifs/eCall_Help_final.pdf.

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une proposition doit correspondre à un ou plusieurs thème(s) de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Caractère unique**

Une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre proposition soumise à l'édition à laquelle se rattache cet appel ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR. Le caractère semblable est établi lorsque les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Les projets financés dans le cadre de cet appel devront être des coopérations sino-européennes comportant **un minimum de deux et un maximum de trois partenaires chinois** de différentes institutions ayant le statut de professeur et **un minimum de deux partenaires européens** issus de pays européens différents. Concernant la coordination des projets, les candidats doivent définir un chercheur chinois et européen ou une organisation chinoise et européenne qui seront les référents du consortium pour chacune des agences de financement (NFSC et JPI Urban Europe).

4. EVALUATION

Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les propositions selon la procédure définie pour l'appel. L'appel conjoint JPI Urban Europe/NFSC est organisé selon un processus de sélection en une étape : un examen international unique par les pairs.

Les critères d'évaluation des propositions sont :

- La qualité de la proposition en fonction des thématiques couvertes par l'appel en termes d'originalité, du caractère innovant, de la valeur ajoutée pour la coopération sino-européenne et de la conception du projet ;

- La qualité et l'efficacité de la mise en œuvre de la proposition jugée sur l'expertise des participants, la qualité du consortium ainsi que l'adéquation des objectifs du projet avec les financements demandés ;
- Le potentiel d'impact du projet à travers le développement, la dissémination et la valorisation des résultats du projet au niveau sino-européen, notamment, à destination des communautés urbaines.

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie, sur demande auprès de l'ANR.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Les déposants doivent se référer au texte de l'appel :

<https://jpi-urbaneurope.eu/sustainable-urbanisation-china-europe/>

et à la fiche relative aux accords de consortium publiée sur le site de l'ANR (Fiche n°4 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) afin de connaître les règles applicables aux accords de consortium.

Les échéances applicables pour les rapports scientifiques sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR. Les rapports financiers sont à envoyer annuellement à l'ANR.